

**FORMULE 11**

**(Loi sur les services à la famille, L.N.-B. 1980, c.F-2.2, art.58(1))**

N° du dossier .....

COUR DU BANC DE LA REINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
DIVISION DE LA FAMILLE  
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE .....

ENTRE : Le ministre des Familles et des Enfants

Demandeur

- et -

Intimé(s)

**ORDONNANCE D'INTERVENTION PROTECTRICE**

AYANT ENTENDU la preuve relative à la présente demande;

ET AYANT ENTENDU les soumissions des parties;

ET ÉTANT CONVAINCU que ..... de .....

(nom)

(adresse)

est une menace à la sécurité et au développement de(s) l'enfant(s) .....

(nom(s))

.....  
né(s) .....

(lieu(x) de naissance(s))

(respectivement), et qu'il est dans l'intérêt supérieur de(s) l'enfant(s) que soit rendue une ordonnance d'intervention protectrice;

ET ATTENDU QUE J'AI STATUÉ sur les obligations de soutien;

IL EST ORDONNÉ QUE ....., pour une période de ..... mois :

(nom)

- a) cesse de résider dans les locaux où réside(nt) (les) l'enfant(s);
- b) s'abstienne de communiquer avec (les) l'enfant(s) ou de (les) le fréquenter; et
- c) (autres directives) :

FAIT à ....., le ..... 20.....

.....  
Juge de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick  
Division de la famille